**Engagement de l’entraîneur pour la protection des enfants et des adolescents**

# **Information**

Je prends connaissance de l’engagement du club UHC XY pour la protection des enfants et des adolescents et m’engage par ma signature à agir en conformité avec celui-ci dans ma qualité d’entraîneur.

# **Principe**

Je sais pertinemment que le club UHC XY considère toute exploitation sexuelle et tout harcèlement sexuel comme étant des attaques à l’intégrité personnelle. Promouvoir l’intégrité personnelle des enfants et adolescents qui nous sont confiés est prépondérant pour le club au-delà de l’activité sportive. Mon club ne tolère donc ni exploitation sexuelle ni harcèlement sexuel.

Si mon club est mis devant le fait accompli ou qu’il le suppute, je l’aiderai à tirer au clair des actes répréhensibles.

# **Finalité**

Je sais que le club UHC XY a pris les mesures suivantes:

* Il a désigné deux personnes-contacts. Ces personnes suivront une formation spécifique et pourront m’aider à solutionner des problèmes.
* Il informe les enfants et les adolescents tout comme les parents régulièrement sur l’attitude fondamentale du club. Le club encourage parents, enfants et adolescents tout comme moi à consulter ces deux personnes-contacts en cas de suspicion.
* Si des faits singuliers sont constatés ou qu’il y a suspicion d’abus, le club fait appel à des spécialistes externes pour clarifier la situation et s’informer sur la marche à suivre.
* Toute personne qui exerce une exploitation sexuelle prouvée, qui n’est pas disposée à modifier son attitude, est suspendue de ses fonctions. Une autre fonction dans le club n’est autorisée qu’exceptionnellement et est soumise à conditions.
* Pour la protection des mineurs confiés au club et des adultes, des situations de suspicion non prouvées, mais fondées peuvent entraîner la suspension de toutes les activités.
* Le club informe par la presse, internet et les organes du club de son engagement de fait.

# **Points importants de comportement**

* J’aborde régulièrement la thématique «comportement déplacé et abus sexuel» avec d’autres entraîneurs tout comme avec les enfants et les adolescents. Ainsi l’aspect tabou disparaît et les joueurs remarquent que l’entraîneur est sensibilisé à de telles questions.
* J’encourage les enfants et les adolescents à dire Non. Ils doivent apprendre à prendre soin de leur corps et savoir le traiter avec respect.
* Il est clair pour moi que je ne dois pas entrer dans les vestiaires de mon équipe quand les joueurs se changent et prennent une douche. Je définis une convention précise si je passe la nuit à l’extérieur avec l’équipe.
* Je veille à une atmosphère détendue et encourage les parents à s’investir dans le sport de leurs enfants. J’ai une position claire et prie les parents de ne pas critiquer négativement le jeu et le comportement des joueurs.
* J’ai une conduite exemplaire dans mon langage et mon comportement. De par ma conduite respectueuse, directe et loyale, j’ai une influence positive sur le comportement des joueurs entre eux.

# **Charte d’éthique de swiss unihockey et de Swiss Olympic**

J’accepte la charte d’éthique de swiss unihockey et de Swiss Olympic et certifie par ma signature d’exercer mon activité d’entraîneur selon ses préceptes.

Les neuf points de la charte d’éthique:

1. **Traiter toutes les personnes de manière égale***La nationalité, le sexe, l’âge, l’orientation sexuelle, l’origine sociale, les préférences
religieuses et politiques ne sont les éléments d’aucun désavantage.*
2. **Promouvoir l’harmonie du sport avec l’environnement social***Les exigences relatives à l’entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l’activité professionnelle et la vie de famille. L’exigence de fairness nous guide dans nos actions et exige un comportement correct envers toute personne concernée par le sport.*
3. **Renforcer le partage des responsabilités***Les sportives et les sportifs sont associés à la prise de décisions qui les concernent. Nous reconnaissons le statut de l’antidopage comme disposition engageante dans le sport d’élite et le sport de masse.*
4. **Respecter pleinement les sportifs au lieu de les surmener***Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des individus ne lèsent ni leur intégrité physique ni leur intégrité psychique.*
5. **Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement respectueux de la nature***Les relations entre les personnes et l’attitude envers la nature sont empreintes de respect.*
6. **S’opposer à la violence, à l’exploitation et au harcèlement sexuel***Aucune forme de violence, physique ou psychique ni aucune forme d’exploitation ne sont tolérées. Il faut être vigilant, sensibiliser et intervenir à bon escient.*
7. **S’opposer au dopage et aux toxicodépendances** *Expliquer sans relâche et, en cas de consommation, réagir immédiatement*
8. **Renoncer au tabac et à l’alcool pendant le sport***Dénoncer le plus tôt possible les risques et les effets engendrés par la consommation de tabac et d’alcool.*
9. **S’opposer à toute forme de corruption***Promouvoir et exiger la transparence des processus et des décisions. Réglementer et rendre systématiquement publics les conflits d’intérêt, les cadeaux, les finances et les paris.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Equipe** | **Nom** | **Prénom** | **Signature** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Die Selbstverpflichtung muss von den Trainern der Stufen F-, E-, D- und C-JuniorInnen unterzeichnet werden. Der Einfachheit halber wird nur die männliche Schreibweise verwendet. Trainerinnen sind selbstverständlich immer mitgemeint.